Conditions générales Game Show Crew B.V.
E-mail : info@gameshowcrew.com
Site web : www.quizxpress.com

Article 1 - Définitions

1. Game Show Crew B.V. : Game Show Crew, basé à Numansdorp, KvK numéro 42088902.
2. Client : la personne avec laquelle Game Show Crew B.V. a conclu un contrat.
3. Parties : Game Show Crew B.V. et Client ensemble.
4. Consommateur : un client qui est également un individu agissant en tant que personne privée.

Article 2 - Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis, offres, travaux, commandes, accords et livraisons de services ou de produits par ou au nom de Game Show Crew B.V.
2. Game Show Crew B.V. et le client ne peuvent déroger à ces conditions que si elles sont convenues par écrit.
3. Game Show Crew B.V. et le client excluent expressément l'applicabilité des conditions générales du client ou d'autres personnes.

Article 3 - Offres et soumissions

1. Les offres et les devis de Game Show Crew B.V. sont sans engagement, sauf mention contraire expresse.
2. Une offre ou un devis est valable pour une durée maximale d'un mois, sauf si une période différente est indiquée dans l'offre ou le devis.
3. Si le client n'accepte pas une offre ou un devis dans le délai applicable, l'offre ou le devis devient caduc.
4. Les offres et les devis ne s'appliquent pas aux commandes répétées, sauf si Game Show Crew B.V. et le client en conviennent par écrit.

Article 4 - Acceptation

1. En cas d'acceptation d'une offre ou d'un devis sans engagement, Game Show Crew B.V. peut encore retirer l'offre ou le devis dans les 3 jours suivant la réception de l'acceptation, sans que le client puisse en tirer un quelconque droit.
2. L'acceptation verbale du client n'engage Game Show Crew B.V. qu'après confirmation écrite ou électronique du client.

Article 5 - Prix

1. Game Show Crew B.V. facture les prix en euros, hors TVA et hors frais d'expédition, sauf accord écrit contraire.
2. Game Show Crew B.V. peut à tout moment modifier les prix de ses services et produits sur son site web et dans d'autres communications.
3. Game Show Crew B.V. et le client conviennent d'un montant total pour les services personnalisés de Game Show Crew B.V..
4. Game Show Crew B.V. peut adapter les prix de ses produits chaque année.
5. Game Show Crew B.V. communiquera les ajustements de prix au client avant leur date d'entrée en vigueur.
6. Le consommateur peut résilier le contrat avec Game Show Crew B.V. s'il n'est pas d'accord avec l'augmentation des prix.

Article 6 - Paiements et délais de paiement

1. Game Show Crew B.V. peut exiger un acompte allant jusqu'à 50 % du montant convenu lors de la conclusion du contrat.
2. Le client doit avoir effectué un paiement ultérieur dans un délai d'un mois à compter de la livraison.
3. Les conditions de paiement utilisées par Game Show Crew B.V. sont des délais de paiement. Cela signifie que si le client n'a pas payé le montant convenu au plus tard le dernier jour du délai de paiement, le client est automatiquement en défaut et en défaut, sans que Game Show Crew B.V. ne doive envoyer un rappel au client ou le mettre en défaut.
4. Game Show Crew B.V. peut subordonner la livraison à un paiement immédiat ou exiger une garantie pour le montant total des services ou des produits.

Article 7 - Conséquences du retard de paiement

1. Si le client ne paie pas dans le délai convenu, Game Show Crew B.V. peut facturer l'intérêt légal par mois pour les transactions non commerciales et l'intérêt légal par mois pour les transactions commerciales à partir du jour où le client est en défaut, une partie d'un mois étant comptée comme un mois entier.
2. Si le client est en défaut, il doit également payer les frais de recouvrement extrajudiciaires et les éventuels dommages-intérêts à Game Show Crew B.V..
3. Les frais de recouvrement sont calculés conformément au décret relatif à l'indemnisation des frais de recouvrement extrajudiciaires.
4. Si le client ne paie pas à temps, Game Show Crew B.V. peut suspendre ses obligations jusqu'à ce que le client ait payé.
5. En cas de liquidation, de faillite, de saisie ou de suspension de paiement dans le chef du client, les créances de Game Show Crew B.V. à l'égard du client sont immédiatement exigibles.

6. Si le client refuse de collaborer à l'exécution du contrat par Game Show Crew B.V., le client doit quand même payer le prix convenu.

Article 8 - Droit de réclamation

1. Si le Client est en défaut, Game Show Crew B.V. peut invoquer le droit de réclamation pour les produits livrés au Client qui n'ont pas été payés.
2. Game Show Crew B.V. exerce son droit de publicité par communication écrite ou électronique au Client.
3. Dès que le client est informé du droit de réclamation invoqué, il doit immédiatement renvoyer les produits concernés à Game Show Crew B.V., sauf accord écrit contraire.
4. Le client prend en charge les frais de récupération ou de livraison visés au paragraphe 3.

Article 9 - Droit de rétractation

1. Un consommateur peut annuler un achat en ligne dans les 14 jours suivant l'achat, sans donner de raison. Ce droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas suivants

    - le produit a été utilisé
    - il s'agit d'un produit sur mesure ou spécialement adapté
    - le consommateur a renoncé à son droit de rétractation
    - il s'agit d'un service qui est exécuté intégralement avec le consentement du client pendant le délai de réflexion et pour lequel le client a expressément renoncé au droit de rétractation

2. Le délai de réflexion de 14 jours prévu au paragraphe 1 commence à courir :
    - le jour suivant la réception par le consommateur du dernier produit ou de la dernière partie d'une commande
    - une fois que le consommateur a conclu un accord pour la fourniture d'un service
    - une fois que le consommateur a confirmé qu'il achètera du contenu numérique sur l'internet
3. Les consommateurs peuvent exercer leur droit de rétractation en envoyant un courriel à ce sujet à info@gameshowcrew.com.
4. Le consommateur est tenu de renvoyer le produit à Game Show Crew B.V. dans les 14 jours suivant la date à laquelle il a exprimé son droit de rétractation, faute de quoi son droit de rétractation devient caduc.

Article 10 - Remboursement des frais de livraison

1. Si le consommateur a annulé son achat à temps et a renvoyé la commande complète à Game Show Crew B.V. dans les délais, Game Show Crew B.V. remboursera tous les frais d'expédition payés par le consommateur au consommateur dans les 14 jours suivant la réception de la commande renvoyée dans les délais et dans son intégralité.
2. Les frais de livraison ne sont pris en charge par Game Show Crew B.V. que dans la mesure où la totalité de la commande est renvoyée.

Article 11 - Remboursement des frais de retour

1. Si le consommateur invoque son droit de rétractation et renvoie l'ensemble de la commande dans les délais, les frais sont à la charge du client.

Article 12 - Remboursement des frais de retour

1. Si le consommateur invoque son droit de rétractation et renvoie l'ensemble de la commande dans les délais, les frais sont à la charge du client.

Article 13 - Droit de suspension

1. Sauf si le client est un consommateur, il renonce par la présente à suspendre l'exécution de toute obligation découlant du présent accord.

Article 14 - Droit de rétention

1. Game Show Crew B.V. peut exercer son droit de rétention et, dans ce cas, conserver les produits du client jusqu'à ce que le client ait payé toutes les factures impayées de Game Show Crew B.V., à moins que le client n'ait fourni une garantie adéquate pour ces coûts.
2. Le droit de rétention s'applique également sur la base d'accords antérieurs en vertu desquels le client n'a pas encore versé d'argent à Game Show Crew B.V..
3. Game Show Crew B.V. n'est pas responsable des dommages subis par le Client du fait de l'utilisation de son droit de rétention.

Article 15 - Compensation

1. Sauf si le client est un consommateur, il renonce à compenser une dette envers Game Show Crew B.V. par une créance envers Game Show Crew B.V.

Article 16 - Réserve de propriété

1. Game Show Crew B.V. reste propriétaire de tous les produits livrés jusqu'à ce que le client ait payé toutes les factures impayées de Game Show Crew B.V. relatives à un contrat sous-jacent, y compris les réclamations pour défaut de paiement.
2. Jusqu'au moment prévu au paragraphe 1, Game Show Crew B.V. peut faire usage de sa réserve de propriété et reprendre les marchandises.
3. Avant que la propriété ne soit transférée au client, ce dernier ne peut mettre en gage, vendre, céder ou grever de toute autre manière les produits.
4. Si Game Show Crew B.V. fait usage de sa réserve de propriété, le contrat est annulé de ce fait et Game Show Crew B.V. peut réclamer au client des dommages et intérêts, ainsi que le manque à gagner.

Article 17 - Livraison

1. La livraison se fera dans la limite des stocks disponibles.
2. La livraison a lieu au Game Show Crew B.V., sauf accord contraire.
3. La livraison des produits physiques commandés en ligne s'effectue à l'adresse indiquée par le client.
4. La livraison des logiciels se fait par voie numérique
5. Si le client ne paie pas les montants convenus ou ne les paie pas à temps, Game Show Crew B.V. peut suspendre ses obligations jusqu'à ce que le client paie.
6. Le retard de paiement constitue une défaillance du créancier, ce qui signifie que le client ne peut pas opposer à Game Show Crew B.V. une livraison tardive.

Article 18 - Délai de livraison

1. Les délais de livraison de Game Show Crew B.V. sont indicatifs. Si la livraison est plus tardive, le client ne peut en tirer aucun droit, sauf accord écrit contraire.
2. Le délai de livraison commence à courir lorsque l'offre signée par le client à Game Show Crew B.V. pour approbation est confirmée par Game Show Crew B.V. au client par écrit ou par voie électronique.
3. Le client ne recevra aucune indemnité et ne pourra pas annuler le contrat si Game Show Crew B.V. livre plus tard que convenu. Le client peut toutefois annuler le contrat lorsque cela a été convenu par écrit ou lorsque Game Show Crew B.V. ne peut pas livrer dans les 14 jours, après avoir été rappelé par écrit ou lorsque le client et Game Show Crew B.V. en ont convenu autrement.

Article 19 - Livraison effective

1. Le client doit s'assurer que la livraison effective des produits commandés peut avoir lieu à temps.

Article 20 - Frais de **transport**

1. Le client prend en charge les frais de transport, sauf si le client et Game Show Crew B.V. en ont convenu autrement par écrit.

2. Si un colis est proposé plusieurs fois par l'expéditeur et que le colis est ensuite retourné parce qu'il n'a pas pu être livré, le client est redevable des frais suivants :

    1. Frais d'expédition originaux ;
    2. Les frais de renvoi du colis ;
    3. Frais d'expédition pour la réexpédition du colis.

    Ces frais seront facturés avant la réexpédition du colis.

Article 21 - Emballage et expédition

1. Si l'emballage d'un produit livré est ouvert ou endommagé, le Client doit le faire constater par le transporteur avant de prendre livraison du produit. A défaut, le Client ne pourra tenir Game Show Crew B.V. pour responsable de tout dommage.
2. Si le client organise lui-même le transport d'un produit, il doit signaler à Game Show Crew B.V., avant le transport, tout dommage visible aux produits ou à l'emballage. Si le client ne le fait pas, il ne peut pas tenir Game Show Crew B.V. pour responsable de tout dommage.

Article 22 - Assurance

1. Le client doit assurer et maintenir adéquatement les articles suivants contre, entre autres, les incendies, les explosions, les dégâts des eaux et le vol :
    - les éléments livrés nécessaires à l'exécution de l'accord sous-jacent
    - les éléments du Game Show Crew B.V. présents dans les locaux du client
    - marchandises livrées sous réserve de propriété

2. À la première demande de Game Show Crew B.V., le client mettra la police de ces assurances à disposition pour inspection.

Article 23 - Conservation

1. Si le client prend livraison des produits commandés après la date de livraison convenue, le risque de perte de qualité est entièrement à sa charge.
2. Tout coût supplémentaire résultant d'un achat prématuré ou tardif des produits est entièrement à la charge du client.

Article 24 - Garantie

1. Si le client et Game Show Crew B.V. ont conclu un contrat de service, celui-ci ne comporte pour Game Show Crew B.V. qu'une obligation de moyens et donc aucune obligation de résultat.
2. La garantie sur les produits ne s'applique qu'aux défauts causés par une fabrication ou une construction défectueuse ou par des matériaux défectueux.
3. La garantie ne s'applique pas :
   - en cas d'usure normale
   - pour les dommages causés par des accidents
   - pour les dommages causés par des modifications apportées au produit
   - pour les dommages causés par une négligence ou une mauvaise utilisation par le client
   - si la cause du défaut ne peut être clairement déterminée
4. Le risque de perte, d'endommagement ou de vol des produits fournis par Game Show Crew B.V. est transféré au Client dès qu'ils sont livrés légalement ou de facto, ou du moins qu'ils passent sous le contrôle du Client ou d'un tiers qui prend livraison du produit pour le compte du Client.

5. Game Show Crew B.V. offre une garantie d'un an sur ses produits. Cette garantie couvre les défauts de fabrication et les défauts du produit, à condition que le produit ait été correctement utilisé et entretenu conformément aux instructions fournies. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation, des modifications non autorisées ou l'usure normale.Si vous constatez un défaut sur votre produit pendant la période de garantie, veuillez nous contacter pour signaler le problème et recevoir des instructions sur la manière de renvoyer le produit. Dès réception et évaluation du défaut, nous réparerons ou remplacerons le produit, selon notre choix.

Article 25 - Exécution de l'accord

1. Game Show Crew B.V. exécute le contrat au mieux de ses connaissances et de ses capacités et conformément aux règles de l'art.
2. Game Show Crew B.V. peut faire exécuter tout ou partie des services convenus par des tiers.
3. L'exécution du contrat a lieu d'un commun accord et après accord écrit et paiement d'une avance par le client.
4. Le client doit veiller à ce que Game Show Crew B.V. puisse commencer l'exécution du contrat à temps.
5. Si le client ne fait pas en sorte que Game Show Crew B.V. puisse commencer à temps, les coûts supplémentaires qui en résultent sont à la charge du client.

Article 26 - Fourniture d'informations par le client

1. Le client met à la disposition de Game Show Crew B.V. toutes les informations, données et documents nécessaires à l'exécution correcte du contrat, en temps utile et sous la forme et la manière souhaitées.
2. Le client garantit l'exactitude et l'exhaustivité des informations, données et documents mis à disposition, même s'ils proviennent de tiers, à moins que la nature de l'accord n'en décide autrement.
3. À la demande du client, Game Show Crew B.V. renverra les documents pertinents.
4. Si le client ne met pas à disposition les informations, données ou documents raisonnablement exigés par Game Show Crew B.V., ou s'il ne le fait pas à temps ou correctement, et que l'exécution du contrat s'en trouve retardée, les coûts supplémentaires et les heures supplémentaires qui en résultent sont à la charge du client.

Article 27 - Durée de l'accord sur les logiciels

1. Le contrat entre Game Show Crew B.V. et le client pour une licence de logiciel est conclu pour une durée d'un an, à moins qu'il n'en résulte autre chose de la nature du contrat ou qu'il n'en soit convenu autrement par écrit.
2. Passé le délai prévu au paragraphe 1, le client sera contacté pour lui demander si la licence peut être renouvelée.

Article 28 - Résiliation des licences de logiciels

1. Le client ne peut résilier un contrat de licence de logiciel qu'après un an.

2. Cette disposition ne s'applique pas aux licences louées temporairement pour la durée convenue.

Article 29 - Propriété **intellectuelle**

1. Game Show Crew B.V. conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur toutes les conceptions, dessins, écrits, supports contenant des données ou d'autres informations, citations, images, croquis, modèles et maquettes, sauf convention contraire.

Article 30 - Indemnisation

1. Le client garantit Game Show Crew B.V. contre toute réclamation de tiers liée aux produits et/ou services fournis par Game Show Crew B.V..

Article 31 - Plaintes

1. Le client doit examiner le plus rapidement possible un produit fourni ou un service rendu par Game Show Crew B.V. afin de déceler d'éventuelles lacunes.
2. Si un produit fourni ou un service rendu ne correspond pas à ce que le client pouvait raisonnablement attendre, le client doit en informer Game Show Crew B.V. dans un délai d'un mois à compter de la constatation du manquement.
3. Le consommateur doit informer Game Show Crew B.V. au plus tard deux mois après avoir constaté le manquement.
4. Dans ce cas, le client fournira une description aussi détaillée que possible du problème, afin que Game Show Crew B.V. puisse réagir de manière appropriée.
5. Le client doit démontrer que la plainte est liée à un accord entre le client et Game Show Crew B.V..
6. Si une plainte concerne des travaux en cours, le client ne peut pas exiger que Game Show Crew B.V. exécute des travaux autres que ceux qui ont été convenus.

Article 32 - Mise en demeure

1. Le client doit adresser toute mise en demeure par écrit à Game Show Crew B.V..
2. Il incombe au client de veiller à ce que sa mise en demeure parvienne effectivement à Game Show Crew B.V. dans les délais impartis.

Article 33 - Responsabilité du client

1. Lorsque Game Show Crew B.V. conclut un accord avec plusieurs clients, chacun d'entre eux est conjointement et solidairement responsable du respect des accords conclus dans le cadre de cet accord.

Article 34 - Responsabilité Game Show Crew B.V.

1. Game Show Crew B.V. n'est responsable des dommages subis par le Client que si ces dommages sont causés par une intention ou une imprudence délibérée.
2. Si Game Show Crew B.V. est responsable de dommages, cela s'applique uniquement aux dommages directs liés à l'exécution d'un contrat sous-jacent.
3. Game Show Crew B.V. n'est pas responsable des dommages indirects, tels que les dommages consécutifs, le manque à gagner ou les dommages causés à des tiers.
4. Lorsque la responsabilité de Game Show Crew B.V. est engagée, cette responsabilité est limitée au montant versé par une assurance responsabilité civile (professionnelle) fermée. Si aucune assurance n'est souscrite ou si aucun montant n'est versé, la responsabilité est limitée au montant de la facture (ou à une partie de celle-ci) sur lequel porte la responsabilité.
5. Toutes les illustrations, photos, couleurs, dessins, descriptions sur le site web ou dans un catalogue ne sont qu'indicatifs et ne peuvent donner lieu à aucune compensation, dissolution ou suspension.

6. Le contenu et le logiciel fournis par Game Show Crew B.V. ont été développés dans le respect des droits de propriété intellectuelle existants. Game Show Crew B.V. s'efforce de ne pas enfreindre les formats, designs ou concepts d'émissions existants. Si un tiers estime que ses droits sont violés, il doit nous contacter immédiatement à l'adresse info@gameshowcrew.com , afin que la question puisse être examinée et, le cas échéant, que des mesures appropriées soient prises.

7. Bien que Game Show Crew B.V. s'efforce de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, Game Show Crew B.V. décline toute responsabilité en cas de similitudes éventuelles entre son logiciel ou ses dessins et des concepts ou formats d'émissions existants. Toute réclamation sera d'abord examinée et traitée d'un commun accord et en toute bonne foi.

Article 35 - Délai d'expiration

1. Tout droit du client à une indemnisation de la part de Game Show Crew B.V. expire 12 mois après l'événement dont découle directement ou indirectement la responsabilité. Ceci n'exclut pas les dispositions de l'article 6:89 du Code civil néerlandais.

Article 36 - Dissolution

1. Le client peut résilier le contrat lorsque Game Show Crew B.V. manque de manière imputable à ses obligations, à moins que ce manquement ne justifie pas la résiliation en raison de sa nature particulière ou de son importance mineure.
2. Si l'exécution des obligations de Game Show Crew B.V. est encore possible, la dissolution ne peut avoir lieu tant que Game Show Crew B.V. n'est pas en défaut.
3. Game Show Crew B.V. peut résilier le contrat avec le client si ce dernier ne remplit pas intégralement ou ponctuellement les obligations qui lui incombent en vertu du contrat, ou si Game Show Crew B.V. a connaissance de circonstances qui lui donnent de bonnes raisons de penser que le client ne remplira pas ses obligations.

Article 37 - Force majeure

1. En complément de l'article 6:75 du Code civil néerlandais, un manquement de Game Show Crew B.V. par le client ne peut être imputé à Game Show Crew B.V. en cas de force majeure.

2. La situation de force majeure visée au paragraphe 1 comprend également, entre autres :
   - un état d'urgence tel qu'une guerre civile ou une catastrophe naturelle
   - la défaillance ou la force majeure des fournisseurs, des livreurs ou d'autres personnes
   - les pannes de courant, d'électricité, d'internet, d'ordinateur ou de télécommunications
   -
   les virus
   informatiques
   - les grèves
   - les mesures gouvernementales
   - les problèmes de transport
   - les mauvaises conditions météorologiques
   - les interruptions de travail.
3. Si une situation de force majeure empêche Game Show Crew B.V. de remplir une ou plusieurs obligations envers le client, ces obligations seront suspendues jusqu'à ce que Game Show Crew B.V. puisse les remplir.
4. A partir du moment où une situation de force majeure a duré au moins 30 jours calendaires, le client et Game Show Crew B.V. peuvent résilier le contrat par écrit, en tout ou en partie.
5. Game Show Crew B.V. n'est pas tenu de payer une indemnité au client en cas de force majeure, même si Game Show Crew B.V. en bénéficie.

Article 38 - Modification de l'accord

1. S'il est nécessaire de modifier un contrat conclu pour son exécution, le client et Game Show Crew B.V. peuvent modifier le contrat.

Article 39 - Modification des conditions générales

1. Game Show Crew B.V. peut modifier ces conditions.
2. Des modifications mineures peuvent être apportées par Game Show Crew B.V. à tout moment.
3. Les modifications substantielles seront discutées avec Game Show Crew B.V. à l'avance avec le client, dans la mesure du possible.
4. Un consommateur peut résilier le contrat sous-jacent en cas de modification substantielle des conditions générales.

Article 40 - Transfert des droits

1. Le client ne peut transférer aucun droit découlant d'un accord avec Game Show Crew B.V. à d'autres personnes sans l'accord écrit de Game Show Crew B.V..
2. Cette disposition est considérée comme une clause de droit de propriété au sens de l'article 3:83(2) du Code civil.

Article 41 - Conséquences de la nullité ou de l'annulabilité

1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales s'avèrent nulles ou annulables, cela n'affecte pas les autres dispositions des présentes conditions générales.
2. Une disposition nulle ou annulable sera dans ce cas remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de ce que Game Show Crew B.V. avait à l'esprit lors de la rédaction des conditions générales sur ce point.

Article 42 - Droit applicable et juridiction compétente

1. Les présentes conditions générales et tout accord sous-jacent entre le client et Game Show Crew B.V. sont régis par le droit néerlandais.
2. Le tribunal de l'arrondissement du siège social de Game Show Crew B.V. est seul compétent pour connaître des litiges entre le client et Game Show Crew B.V., sauf si la loi en dispose autrement.